

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

(à conserver par les familles)

LEGTPA LOZERE SITE DE LA CANOURGUE

A QUI S'ADRESSER ?

Chef d'établissement : M. Philippe JOBARD. Questions liées à la pédagogie, fonctionnement de l'établissement.

Conseiller Principal d'Education : M. Jean-Luc URBAN. Vie scolaire, absentéisme, divers

Gestionnaire : Mme Sonia FAVIER. Pensions, frais de scolarité.

Secrétariat : Mme Marie-Thérèse VIEILLEDENT. Suivi des dossiers scolaires.

Standard/secrétariat administratif : Mme Sylvie BADAROUX, Standard, secrétariat de direction.

HORAIRES

La semaine de cours s'établit du lundi matin 8h00 au vendredi 12h00 pour les élèves et 17h00 pour les étudiants.

Le mercredi après-midi est consacré aux activités de l'Association Sportive et de l'ALESA.

L'emploi du temps est établi par l'administration de l'établissement dans le respect des textes officiels. Il ne peut être modifié sans l'accord de la Direction.

Des aménagements peuvent éventuellement y être apportés (intégration d'heure d'étude, par exemple), notamment à l'occasion d'absence de professeurs, d'activités organisées (sorties, devoirs surveillés). Il ne peut être imposé une surcharge pour les élèves sans leur accord.

Tous les soirs de la semaine, les élèves internes (**sauf BTSA**) ont des études surveillées obligatoires (au moins 5h/s) dans leur salle de classe. Il est demandé aux élèves de fournir un travail scolaire.

ABSENCES

En cas d'absence d'un élève ou d'un étudiant mineur interne, sa famille ou l'étudiant majeur doivent avertir impérativement le lycée par téléphone, le dimanche soir au 06 75 38 22 32 (portable de l'assistant d'éducation) après 19 heures

Dans le cas d'une absence programmée (code, permis, journée d'appel...), l'information doit être communiquée au lycée avant l'absence, par la famille ou l'élève en soumettant une demande d'autorisation d'absence, ou par courrier. **Attention, dans ce cas là, les élèves doivent vérifier, qu'il n'y ait pas de contrôles certificatifs prévus durant leur absence.**

TRANSPORTS

Les navettes de la gare vers le lycée et du lycée vers la gare sont assurées par un transporteur.

navette dimanche soir à : 19h30 : récupère les élèves arrivés au train en provenance du nord

navette dimanche soir à : 21h56 : récupère les élèves arrivés au train de 21h54, en provenance du sud

Nb : Ces navettes peuvent être modifiées en fonctions des horaires de la SNCF.

Dimanche : lycée ouvert à partir de 19 h (sans restauration). Fermeture de l'internat à l'arrivée de la dernière navette

Navette du vendredi à 12h05 : départ du lycée pour les élèves qui prennent le train du nord et du sud
Les navettes sont adaptées aux horaires des trains fixés par la SNCF.

Durant la semaine, le lycée n'assure aucune navette. En cas de retard, ou d'arrivée différée, un autre jour de semaine, l'élève doit regagner le lycée par ses propres moyens (à pied ou en taxi, joignable à ces numéros : 04 66 32 83 22 ; 04 66 32 85 89 ; 04 66 32 83 20).

SOINS MEDICAUX

Les soins aux élèves et aux étudiants sont assurés par l'infirmière du lycée. Les heures d'ouverture de l'infirmerie sont affichées sur la porte. L'infirmière peut être contactée tous les jours par téléphone au **04 66 42 62 20**

En l'absence de personnel infirmier, les soins seront assurés par un personnel médical ou para médical extérieur à l'établissement d'une part et les médicaments prescrits seront conservés par un personnel désigné au sein du lycée d'autre part.

En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement et lorsque le patient est mineur, le ou les médicament(s) sera(ont) obligatoirement remis à l'infirmière ou à la vie scolaire avec un duplicata de l'ordonnance.

Exception : le patient pourra conserver son traitement si la posologie l'oblige à l'avoir sur lui en permanence.

La prise en charge d'un élève malade reste de la responsabilité des parents. S'ils sont dans l'impossibilité de se déplacer, le transport de leur enfant malade vers une structure de soins reste à leur charge (taxi, ambulance, VSL) ainsi que les frais médicaux et pharmaceutiques hors accident de travail.

TELEPHONE

Durant la semaine nous demandons aux parents de ne pas appeler directement le secrétariat du lycée pour des communications personnelles, sauf en cas d'urgence.

N° du lycée

Tél : 04 66 32 83 54 (8h00/12h00 – 13h00/17h00)

Fax : 04 66 32 89 24

Mail : legta.la-canourgue@educagri.fr

jean-luc.urban@educagri.fr

04 66 94 20 46

N° direct de la vie scolaire.

En cas de problème grave, demandant un traitement urgent, hors des heures d'ouverture du secrétariat, vous pouvez appeler le numéro du lycée. Un répondeur vous communiquera le numéro de portable de la personne de permanence. Sinon vous avez la possibilité de laisser un message qui sera consulté dès l'ouverture des bureaux.

Accès à l'internat :

Vous trouverez annexé à ce document les tarifs de l'internat et de la demi-pension (2)

Possibilité d'accueillir des étudiants de BTSA à l'internat. (Se rapprocher de la vie scolaire)

Hébergement sur La Canourgue :

Les étudiants ont aussi la possibilité de se loger dans La Canourgue.

Vous trouverez ci-joint une liste de propriétaires qui louent régulièrement un logement à nos étudiants. (3)